



arrivée d'un enfant non voulu

Par **tony75012**, le **30/07/2009** à **17:42**

Bonjour,

je "sortais" avec une femme de 40 ans depuis novembre 2008. en mars 2009 elle m'annonce qu'elle est enceinte depuis 1 mois. nous prenons ensemble la décision d'avorter. puis revirement de situation elle a changé d'avis et a décidé de le garder malgré que ma position elle n'ait jamais changée : je n'ai jamais voulu rentrer dans son projet d'avoir l'enfant.

elle dit maintenant que je dois le reconnaître et assumer une pension à partir d'octobre 2009 date prévue de la naissance... je suis triste de tout ça mais je suis embarqué dans un projet qu'elle m'impose.

quelle sont mes droits ?

suis-je obligé de le reconnaître ?

de payer une pension ?

pouvez-vous me communiquer des textes de lois ou jurisprudence sur le sujet ?

MERCI PAR AVANCE. AU SECOURS.

Tony